



Entente de bassin A.1.1.1.11-2013-05

La présente entente constitue un contrat volontaire. Elle identifie des engagements et/ou des actions pour la réalisation d'un ou de plusieurs objectifs du Plan directeur de l'eau. Les parties conviennent que leurs engagements contenus dans la présente constituent des obligations volontaires et morales.

Conformité au Plan directeur de l'eau du bassin versant de la rivière Saint-François

Orientation A.1 Diminuer l'impact associé à la présence de cyanobactéries sur la santé de la population

Objectif général A.1.1 Avoir éliminé les occurrences de fleurs d'eau de cyanobactéries dans les plans d'eau

Objectif spécifique A.1.1.1 Réduire l'apport de 50 % des sources de phosphore ciblées dans le bassin versant de la rivière Saint-François

Action A.1.1.1.11

Mettre en œuvre un plan correcteur pour réduire le nombre de débordements de la station de traitement des eaux usées de Beaulac.

Mise en contexte : Depuis quelques années, la municipalité de Beaulac-Garthby a procédé à plusieurs correctifs sur l'ensemble de son réseau d'égouts, notamment la réfection de la station de pompage, la séparation des réseaux unitaires, et le contrôle de l'infiltration de l'eau de ruissellement, permettant ainsi de réduire l'arrivée d'eau non traitée dans le milieu récepteur.

Comité local de bassin versant	Cours d'eau ou lac
Lac Aylmer/lac Louise	Lac Aylmer

Localisation du projet

Région administrative	MRC
Chaudière -Appalaches	MRC des Appalaches

Type d'action : travaux d'infrastructure

Maître d'œuvre

Nom	Rôle
Municipalité de Beaulac-Garthby	Mettre en œuvre les actions nécessaires à la réduction de l'apport d'eaux usées non traitées dans le milieu environnant.

Financement

Municipalité de Beaulac-Garthby
Programme d'infrastructure Québec-Municipalités

Indicateurs de réussite pour la présente entente

Poursuivre les travaux de réfection visant à séparer le réseau d'égouts domestiques et le réseau pluvial. Les travaux effectués seront sur cinq (5) tronçons de chemin équivalent à une longueur de 750 mètres approximative.

Travaux de réfection du chemin Longue-Pointe, des rues Albert, Archambault, Beaulac, du Chemin Victoria et de la Rue St-Jacques incluant des travaux d'aqueduc, d'égouts domestiques, d'égouts pluviaux et de voirie. (Conditionnel à l'acceptation des soumissions par le conseil.)

Échéancier prévu : 31 mars 2014

Entente signée à Beaulac-Garthby Le 10 juillet 2013



Isabelle Gosselin
Municipalité de Beaulac-Garthby